

07/2022

FICHE-PROJET

**Expérimentation "Bassins de
vie transfrontaliers : définition,
impacts, application"**



RÉSUMÉ

TITRE PROJET	Expérimentation “Bassins de vie transfrontaliers : définition, impact, applications”
TYPE DE PROJET	<input type="checkbox"/> Soumis à arbitrage <input checked="" type="checkbox"/> Soumis à intérêt
AXE PROJET	Axe 3 SOUS-AXE 3 “Résoudre les obstacles à la coopération transfrontalière”
THEMES PRINCIPAUX	Expérimentation, différenciation Bassins de vie, zones fonctionnelles Santé, mobilité, emploi, formation...
PARTENAIRE(S) POTENTIEL(S)	Le MEAE Le MCT/RCT Le Ministère de l’Intérieur (DGCL) DG REGIO Tout acteur public local concerné
INTERLOCUTEUR PRINCIPAL	MEAE – Ambassadeur aux coopérations frontalières
CHEF DE PROJET MOT	Co-pilotage ? (JP + AB ?)
EQUIPE PROJET MOT	JP, AB, MR, PT, JR, RV, DA
SOUTIEN TECHNIQUE RESEAU MOT	Co-animateurs du GT Gouvernances transfrontalières : Eurodistrict PAMINA : Patrice Harster Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai : Loïc Delhuyenne
TEMPS PROJET	60 jours

METHODOLOGIE

I. Contexte et objectifs

Depuis 2015, et de façon accélérée avec la crise du Covid, de nombreux passages frontaliers ont été bloqués ou strictement contrôlés, voire certains segments frontaliers fermés par des clôtures. Les frontières font ainsi leur retour, physiquement et dans les têtes.

Sur ces frontières, la crise a impacté d'abord les **habitants** des bandes frontalières. Leur vie quotidienne, qui les amène d'ordinaire à franchir les frontières pour le travail, la consommation ou simplement les relations humaines, au sein de ce que la MOT appelle « les territoires transfrontaliers », a été bouleversée. Les **élus** des collectivités frontalières sont souvent engagés dans des coopérations transfrontalières, qui se sont révélées plus ou moins efficaces à l'occasion de la crise. Les acteurs **des services publics locaux ou nationaux**, dont le fonctionnement, voire la structure même (hôpital de Cerdagne) sont transfrontaliers, ont été mis à rude épreuve. Les **services des Etats** ont accompli leurs devoirs, parfois contradictoires -entre les services de police ou de douane chargés de contrôler, dans le cadre unilatéral des Etats souverains, et les diplomates chargés de rétablir la coopération. Les **institutions européennes** ou les programmes Interreg, soutenus par l'Europe, ont dans la mesure de leurs mandat et moyens tenté d'agir pour plus de coopération.

Si ce retour des frontières n'est pas une solution durable, il doit être l'occasion de nous interroger sur notre modèle européen et transfrontalier. Si les années 90 ont correspondu à un modèle que l'on peut qualifier « d'ouvert » dans lequel, grâce en particulier aux accords de Schengen, la frontière avait quasiment disparu ; si les 10 dernières ont correspondu à un modèle dit « fermé » dans lequel, suite aux différents attentats et à la pandémie de Covid-19, les frontières ont été reconsidérées comme des barrières pouvant être faussement protectrices ; les années à venir pourraient davantage correspondre à un **modèle différencié** dans lequel les politiques publiques s'adaptent aux situations vécues dans ces espaces frontaliers, confrontés au regard de leur situation géographique tant à des interdépendances de proximité transfrontalières, qu'à un éloignement de leur centre de décision national, et dans lequel les « **bassins de vie transfrontaliers** » sont appréhendés et considérés à leur juste place. Cette prise en compte de la notion de « bassins de vie transfrontaliers » doit être l'occasion d'une pensée du fait frontalier, plus rigoureuse et partagée, indispensable pour un traitement plus approprié par les politiques publiques, au service des personnes, tant comme acteurs économiques que comme citoyens, couples, familles, usagers de services publics.

Afin de concrétiser la prise en compte réelle de ces « bassins de vie transfrontaliers », l'Ambassadeur français en charge de coopérations frontalières travaille depuis plusieurs mois à la possibilité de créer une « carte mobilité » ou « carte bassin de vie transfrontalier » qui aurait le même format pour tous les frontaliers et faciliterait les contrôles en cas de restrictions, par ex. pour motifs sanitaires, en remplaçant les systèmes d'attestation. Elle pourrait être délivrée par les infobests et/ou des GECT / GLCT, selon des procédures contemporaines infalsifiables. Cette carte pourrait être ensuite le support d'un ticket commun de transport pour tout le bassin de vie. Confirmée à l'occasion de l'AG de la MOT en septembre 2021, l'idée a été mise en discussion au cours de l'année 2021 avec la Confédération Helvétique et les cantons suisses.

D'autre part, la Commission européenne a publié son projet de révision du règlement Schengen, qui prévoit l'obligation pour les Etats membres de désigner les « régions transfrontalières » devant faire l'objet de dérogations en cas de crises aux frontières internes.

Compte tenu de ces éléments, la MOT a été interpellée lors des rencontres territoriales 2021, lors de son Assemblée Générale en février 2022 et à diverses autres occasions, par plusieurs territoires, afin qu'elle puisse proposer une expérimentation visant à « concevoir une convention de bassin de vie sur un territoire transfrontalier pilote », veillant à une objectivation de la notion de bassin de vie transfrontalier, à une analyse des besoins et attendus du territoire concerné, à une analyse des opportunités ou freins juridiques et réglementaires, et à des recommandations.

La présente fiche formule une proposition méthodologique pour une expérimentation à grande échelle et sur plusieurs territoires pilotes qui souhaiteraient s'en emparer.

II. Méthodologie détaillée

- ▶ **Phase 1 : Appui à la définition de « bassins de vie transfrontaliers »**
 - Croisement de différentes bases de réflexion (quantitatives et qualitatives) en vue d'aboutir à une ou plusieurs visualisations (via SIG en particulier) de bassins de vie transfrontaliers, et notamment :
 - Bases ESPON, en particulier Functional Urban Areas
 - Bases INSEE, en particulier « Aires d'attraction des villes »
 - Zones fonctionnelles Interreg le cas échéant
 - Périmètres des groupements transfrontaliers
 - Périmètres de cartes de mobilité transfrontalières
 - Cartographie des services publics transfrontaliers (cf étude CPS 2.0)
 - Dires d'experts via entretiens (notamment Insee, Observatoire des territoires, DG REGIO,...)
 - Brainstormings territoriaux (B1)

Brainstorming n°1 : la MOT propose de s'appuyer sur les « communautés rencontres territoriales », qu'elle a su structurer depuis 2020 (9 territoires transfrontaliers) afin d'organiser un travail de réflexion collective mobilisant les acteurs locaux sur chaque frontière impliquée dans le projet

- ▶ **Phase 1 bis : Capitalisation autour de la définition de la notion aux frontières françaises** et suivant les thématiques traitées (mobilité, emploi et télétravail, mais aussi urbanisme, environnement et notamment ZFE, ...)
- ▶ **Phase 2 : Eclairage sur le cadre juridique, identification des marges de manœuvre opérationnelles, juridiques et réglementaires pour les acteurs locaux et analyse des éléments de définition des bassins de vie transfrontaliers :**
 - Analyse du cadre juridique national relatif aux expérimentations :
 - Constitution
 - Lois
 - Règlements
 - Analyse du cadre juridique national régissant les compétences des collectivités territoriales et autres acteurs locaux impliqués (hôpitaux, universités etc.) :
 - Constitution
 - Lois
 - Actes administratifs notamment réglementaires
 - Règlements d'application des collectivités territoriales
 - Analyse du cadre européen (traités, règlements, directives, programmes européens etc.)
 - Analyse du cadre international (accords bi et multilatéraux, recommandations et règles de soft law d'acteurs du droit international)
- ▶ **Phase 3 : Formulation de propositions concrètes (outils)**
 - Formulation par la MOT de propositions
 - A échelle nationale
 - Travail en lien direct avec les Ministères concernés
 - A échelle locale (propositions différenciées pouvant être portées localement dans les bassins transfrontaliers)
 - Eventuellement, à échelle bilatérale (FR DE, FR IT,...) ou européenne
 - Brainstormings territoriaux (B2) pour débattre des propositions à échelle locale
- ▶ **Phase 4 : Restitution**
 - Séminaire collectif mettant en débat et en lien les acteurs locaux, nationaux et européens
 - Rédaction du rapport final

III. Livrables en fin de projet

Séminaire

Rapport

IV. Planning prévisionnel

- ▶ 2022 – Second semestre :
 - montage du partenariat,
 - lancement,
 - prises de contact
 - phase 1 (y compris brainstormings territoriaux)
 - phase 1 bis
 - phase 2 : démarrage
- ▶ 2023 – Premier semestre :
 - Phase 2 finalisation
 - Phase 3
 - Phase 4

V. Equipe et ressources mobilisées

RESSOURCES INTERNES		Temps prévisionnel en jours
Directeur de projet	Jean Peyrony	10,00
Chef de projet	A déterminer	20,00
Equipe projet	Petia Tzvetanova Raffaele Viaggi Aurélien Biscout Jean Rubio Domitille Ayrat	30,00
		0,00
	<i>TOTAL TEMPS PROJET (F9 pour calculer)</i>	60,00 jours

Autres ressources :

Ressources techniques : co-animateurs du GT Gouvernances transfrontalières :

- ▶ Patrice Harster, Directeur du GECT Eurodistrict PAMINA
- ▶ Loïc Delhuyenne, Directeur du GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai



Mission opérationnelle transfrontalière

38, rue des Bourdonnais
75001 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 55 80 56 80
www.espaces-transfrontaliers.eu



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

